

LE PAYSAN ET LA TERRE

Collection fondée par Marc Bloch et dirigée par Charles Parain

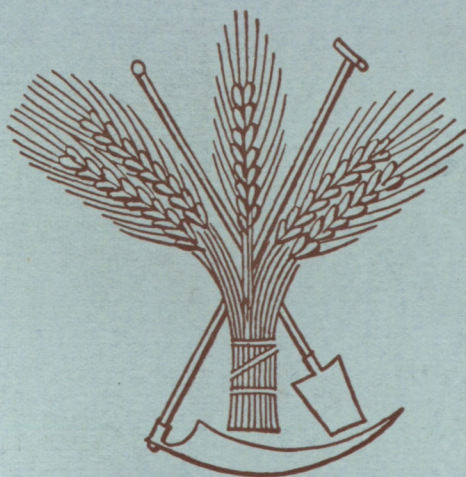


OCTAVE FESTY

*L'AGRICULTURE PENDANT  
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE*

**LES CONDITIONS  
DE PRODUCTION ET DE RÉCOLTE  
DES CÉRÉALES**

ÉTUDE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE 1789-1795



*nrf*



GALLIMARD







*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation  
réservés pour tous les pays, y compris la Russie.  
Copyright by Librairie Gallimard, 1947.*

## AVANT-PROPOS

*L'agriculture de la France pendant la Révolution a été jusqu'ici étudiée principalement du point de vue des subsistances ou sous l'aspect social, et il ne semble pas qu'on l'ait encore considérée en donnant une place suffisante aux exigences propres de la production agricole. C'est dans ce sens particulier qu'a été conçu et rédigé le présent travail.*

*Sans doute la fin de la production agricole est, réserve faite de l'exportation éventuelle de certaines parties des récoltes, la satisfaction des besoins alimentaires du pays, et, d'autre part, cette production doit s'effectuer dans des conditions équitables pour la masse de ceux qui y participent ; mais, quant à nous, nous laisserons de côté d'une façon générale l'appréciation des ressources mises par l'agriculture française de cette époque à la disposition des consommateurs et la détermination de la condition des producteurs, comptant que notre travail, s'il présente avec exactitude les conditions et les circonstances de l'exploitation agricole du moment, pourra fournir des aperçus nouveaux et des éléments d'appréciation plus précis aux historiens qu'intéressera particulièrement la question des subsistances ou le problème agraire.*

*Les lignes qu'on vient de lire impliquent une étude d'ensemble de la production agricole de 1789 à 1795, alors que le titre de notre ouvrage ne mentionne que les céréales : pourquoi ?*

*Une première justification de cette appellation est qu'à cette époque comme auparavant (et comme depuis, bien que sans doute à un degré moindre) la culture des céréales dépassait, et de beaucoup, en importance toutes les autres cultures réunies.*

*Une seconde considération, qui, à notre sens, possède peut-être plus de valeur encore, c'est que l'étude des conditions de production des céréales au temps de la Révolution déborde largement sur les autres récoltes et s'apparente à celle de maints autres problèmes agricoles. Ainsi les suites qu'entraîne l'usage de la jachère, qui est née des exigences des céréales, sont multiples : création de prairies, naturelles ou artificielles, utilisation pour la culture des plantes-racines, de légumes divers, etc. ; la production des céréales dépend de l'existence d'animaux ruraux en nombre suffisant pour lui fournir le seul véritable engrais, le fumier, que les cultivateurs pussent alors employer, et les bêtes de trait nécessaires aux travaux ; la vaine*

*pâture est en conflit permanent avec la production du blé, alors qu'on s'efforce d'accroître l'étendue des ensemencements. C'est en vue aussi de cet accroissement que les défrichements de terres incultes et les dessèchements d'étangs et de marais sont envisagés et entrepris, que, d'autre part, une rivalité aiguë pour l'utilisation de la terre se manifeste, à un certain moment surtout, entre les céréales et diverses autres productions. Les besoins de main-d'œuvre n'existent d'une façon appréciable que pour les labours et la récolte des céréales ; il faut, il est vrai, de la main-d'œuvre pour les fauches, bien qu'en moins grande quantité ; mais les foins ne sont-ils pas indispensables à l'entretien des animaux ruraux, dont le concours à la production des céréales est fondamental ? De même l'abondance ou la rareté des instruments aratoires ne facilite ou n'entrave aucune production autant que celle des céréales, les foins exceptés.*

*Faut-il ajouter que le caractère des baux, les charges et impositions pesant sur la terre, la constitution de la propriété rurale, etc., intéressent la production des céréales avant toutes autres productions ?*

*Peut-être n'avons-nous déjà que trop insisté sur cette prééminence des céréales au sein de l'agriculture : du moins peut-on ajouter que cette prééminence était plus marquée au temps de la Révolution qu'aujourd'hui. Que trouverait-on, en effet, à étudier dans la production agricole française à cette époque en dehors de la culture des céréales ? La seule grande culture demeurant à l'écart est celle de la vigne ; mais c'est une culture semi-industrielle, très spéciale, qui, dans les fermes, reste en marge de l'assolement ; encore aurons-nous à nous occuper, dans un de nos chapitres, de ses empiètements, vrais ou prétendus, sur les terres à blé. Tous les légumes et plantes-racines sont relégués dans la petite culture, surtout potagère, ou bien, si on les rencontre dans la moyenne ou dans la grande culture, c'est sur des étendues relativement réduites, et ils ne soulèvent pas les difficultés d'utilisation des terres, de main-d'œuvre, d'outillage, etc., qui se posent pour les céréales. Celle de ces plantes dont la culture ultérieurement prit un développement considérable, la pomme de terre, était loin encore d'être adoptée par la masse des producteurs et des consommateurs. Il y avait aussi les oléagineux, les plantes textiles : leur importance culturelle, en face de celle des céréales, était bien trop faible pour retenir notre attention. Nous ne parlons pas de l'élevage, qui constitue une des deux branches de l'agriculture dont la culture proprement dite forme l'autre ; sans doute de nombreux points de contact existent, aussi nous sommes-nous occupé des animaux ruraux, mais en tant que leur existence servait à la culture des céréales.*

*Le sujet que nous avons traité étant ainsi délimité, il reste à dire pourquoi nous avons fait précéder une étude portant sur la période 1789-1795 d'une introduction qui s'applique à la période 1750-1789.*

*Notre justification ressortira pleinement, nous en sommes convaincu, de presque tous les chapitres de l'ouvrage : nous nous bornerons donc à dire*

*ici qu'il est impossible d'apprécier la situation de l'agriculture et ses divers aspects pendant la Révolution si l'on ignore l'état dans lequel elle se trouvait à la fin de l'Ancien régime. Il peut être utile de signaler que si, pour l'étude de la période 1789-1795, nous nous sommes servi essentiellement de pièces d'archives, pour la période 1750-1789 nous avons utilisé principalement des documents pour la plupart imprimés et généralement connus.*

*Cette introduction se compose de trois chapitres consacrés respectivement à l'agriculture traditionnelle, à l'agriculture nouvelle et à l'action dans le domaine agricole des derniers gouvernements de l'Ancien régime.*

*Le corps de l'ouvrage comprend deux parties.*

*La première porte sur la suppression par la Révolution des obstacles opposés au progrès de l'agriculture et traite de l'utilisation du sol : dessèchements des marais et défrichements, occupation par certaines cultures : vignes, bois, prairies artificielles, etc. rivales de celle des blés. Elle se termine par un examen de la législation sur le partage des biens communaux et de la législation sur le dessèchement des étangs.*

*La seconde partie a pour sujet l'ensemencement et la récolte des céréales : ensemencements et semences, engrais et amendements, main-d'œuvre, animaux de trait, instruments aratoires.*

*Vient enfin la conclusion.*





## INTRODUCTION

### L'AGRICULTURE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION DE 1789

A partir de 1750 environ, l'agriculture française a revêtu deux aspects différents : d'une part, l'agriculture traditionnelle se maintient sans changements appréciables, surtout dans ses procédés techniques ; de l'autre, un mouvement de réforme, produit de facteurs divers, se manifeste qui aboutit pratiquement à la constitution d'un programme auquel l'appellation d'*agriculture nouvelle* a été parfois donnée et qu'on peut à bon droit lui conserver.



## CHAPITRE I

### L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

*Mauvais état de l'agriculture. — L'assolement. — La culture prépondérante du blé. — La jachère. — La fumure. — Les semences. — Les instruments aratoires. — La main-d'œuvre. — Les bestiaux. — Les baux. — Les « obstacles » au progrès de l'agriculture. — Les servitudes : glanage, chaumage, vaine pâture. — Le morcellement. — Les impositions. — La routine. — Les rendements.*

L'Écossais Patullo, dans son *Essai sur l'amélioration des terres*, publié en 1758 et dédié à madame de Pompadour, écrivait <sup>1</sup> au sujet de l'état de l'agriculture en France : « On ne peut sans étonnement comparer l'importance de l'agriculture avec l'abandon où elle est réduite... L'agriculture décrite il y a près de 160 ans dans le livre, que j'ai cité, de M. de Serres <sup>2</sup> était incontestablement supérieure à celle qu'on pratique maintenant. On peut voir aussi à l'article *grains* de l'*Encyclopédie* un détail curieux, par lequel il paraît que le royaume produit actuellement la moitié moins de grains qu'il ne faisait il y a 100 ou 150 ans ».

L'opinion ainsi exprimée par cet agronome étranger, qui depuis dix ans observait l'agriculture française, était celle du plus célèbre auteur agricole français de l'époque, Duhamel du Monceau, praticien à l'esprit ouvert bien plus encore qu'agronome, dont les publications à partir de 1750 avaient rencontré un succès considérable <sup>3</sup>, opinion partagée également par une autre célébrité dans le même domaine, le marquis de Turbilly, qui écrivait en 1760 dans son *Mémoire sur les défrichements* <sup>4</sup> : « Ce royaume a près de la moitié de

1. Pp. vi et 263.

2. *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, par Olivier DE SERRES, 1600.

3. En 1750 avait paru le premier volume du *Traité de la culture des terres suivant les principes de M. Tull, Anglais*, par M. Duhamel du Monceau, de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Londres, inspecteur de la Marine dans tous les ports et havres de France. La publication, en six volumes, de cet ouvrage fut achevée en 1761.

4. Introduction, p. vii.

son terrain en friche ; l'autre moitié est si mal cultivée en général qu'elle rapporterait au moins le double si elle était travaillée convenablement. » Il serait facile de multiplier ces témoignages <sup>1</sup>.

Parmi les causes d'un état de choses aussi fâcheux, le système d'assolement suivi en France occupait une place importante, sinon la première. L'assolement était triennal ou biennal. L'assolement triennal, le plus répandu, était pratiqué principalement dans les provinces les plus fertiles : régions du Nord, Beauce, etc. ; les terres en culture des fermes étaient divisées en trois soles, portant : pour un tiers du froment, semé en octobre ; pour un tiers des menus grains, semés au printemps sur chaumes de froment labourés une ou deux fois ; un tiers enfin restait en jachère et recevait diverses façons en vue du nouvel ensemencement en froment. L'assolement biennal, en usage généralement dans le Midi, comportait une alternance régulière entre l'ensemencement du froment en automne (parfois seulement des *mars* au printemps) et la jachère. Naturellement ces deux types d'assolement comportaient, quant à la nature des grains semés, de nombreuses variantes <sup>2</sup> ; la principale est que dans certaines régions la durée de la jachère dépassait parfois une année sur deux ou trois : dans l'Autunois, par exemple, elle atteignait six ans et même dix ans <sup>3</sup>.

Il ressort de ce qui précède que, si l'on tient compte des assolements autres que le triennal, sensiblement plus d'un tiers des terres labourables restaient improductives chaque année.

Pour expliquer ce mode défectueux de culture, dont l'origine doit remonter fort loin, on a dit que les jachères n'ont d'abord existé que parce que les engrais n'ont pu être proportionnés à l'étendue des terres labourées, et que « la transmission à la longue de cet usage a passé malheureusement pour un des grands principes de l'agriculture » <sup>4</sup>.

Cette raison de l'assolement, triennal ou biennal, peut avoir quelque valeur ; mais elle perd beaucoup de son intérêt si on remarque que sous la Révolution (pour ne pas parler d'autres époques) beaucoup de terres étaient ensemencées sans engrais, ou tout au moins sans engrais suffisants.

1. Nous citerons cependant les lignes suivantes d'un rapport fait par Eschassériaux à la Convention au nom du Comité d'agriculture (S. d. : floréal an II) : « Il y a 2.000 ans que l'on cultivait la terre à Mantoue et dans les campagnes de la Calabre de la même manière qu'on la cultive encore dans les environs de Paris. La plume des savants modernes qui ont écrit sur l'agriculture n'a fait que retracer, expliquer ou commenter les livres de Columelle et Virgile ».

2. Dans une même région, par exemple celle qui a formé le district de Châtelleraud, on trouvait à la fois l'assolement triennal et l'assolement biennal. (*Description topographique du district de Châtelleraud, département de la Vienne, par M. Creuzé-Latouche, citoyen de ce district, correspondant de la Société d'agriculture. Châtelleraud, 1790*).

3. *Feuille du Cultivateur*. T. IV, p. 148.

4. ROUGIER DE LABERGERIE, *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture, 1788*. — Voir aussi : *Observations sur l'agriculture. Extrait des séances de l'administration du département de la Meurthe*. Impr. s. d. (lettre d'envoi du 28 avril 1791) (Arch. nat. F<sup>10</sup> 213). Etc.

La cause principale et qui n'a pas été assez remarquée par les observateurs, porte le *Journal d'agriculture et de prospérité publique*, publié par les membres du Comité central ou Bureau central d'agriculture du Ministère de l'intérieur (nivôse an II), « c'est le préjugé général existant depuis un temps immémorial dans les campagnes qu'on ne doit y cultiver que du blé et qu'il faut laisser la terre en friche pour avoir plus de blé. » Ce jugement était plus fréquemment porté que ne le prétend le collaborateur du *Journal* : Patullo écrivait en 1758 <sup>1</sup> : « C'est en général une sorte de manie à tous les fermiers de penser ne pouvoir faire trop de froment, et quelques-uns se croiraient déshonorés s'ils ne semaient pas leurs deux soles complètes en grains, quand même ils n'auraient pas le temps de leur donner toutes les façons requises. » Quelques années plus tard, Arthur Young exprimait une opinion identique : « Le grand mal dans la plupart des rotations de culture en France, c'est le trop grand empressement à produire autant de froment ou de seigle que possible. » Et, revenant sur ce point, il remarquait : « Si le blé est le principal objectif du cultivateur et si, par suite de l'ignorance qu'il a de sa profession, il pense qu'il ne saurait y avoir rien de mieux que d'en semer autant que possible sans avoir égard à aucune autre circonstance, il se hâtera de cesser le sainfoin [d'y mettre la charrue] avant le terme convenable ; il sera empressé d'obtenir ces trois ou quatre récoltes de blé que la pratique barbare de son pays lui a permis d'espérer » <sup>2</sup>.

Ces impressions d'observateurs étrangers se retrouvent sous la plume de maints agriculteurs français. C'est Lavoisier, praticien émérite, qui écrit <sup>3</sup> que « l'agriculture de la plus grande partie des provinces de France, telle que la Beauce, peut être considérée comme une grande fabrique de blé <sup>4</sup> ; les bestiaux ne sont que les instruments employés pour cultiver et pour fumer ». C'est Morize, d'Evreux, membre actif de diverses sociétés d'agriculture, qui note en 1790 <sup>5</sup> que « la manie du plus grand nombre des cultivateurs est de ne songer qu'à la culture du blé et des autres grains ». C'est Eugène Préaudeau, exploitant habile de son domaine de Bournonville, près de Crépy (Oise), qui souligne, en parlant du cultivateur, que « ses récoltes en

1. *Essai...*, p. 127.

2. Arthur YOUNG, *Voyages en France en 1787-1788 et 1789. Première traduction complète et critique...* par Henri Sée. 3 vol. Pp. 635 et 676.

3. Mémoire lu à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, 1787.

4. Et encore : « Dans plus des 7/8 du royaume de France, les bois et les vignes exceptés, toutes les spéculations, tous les efforts du cultivateur ont pour objet de recueillir du blé. C'est la vente du blé qui lui fait rentrer les fonds nécessaires pour satisfaire au paiement de l'impôt, à la redevance due au propriétaire, à tous les frais d'exploitation. La culture des mars ne produit que de quoi nourrir les chevaux et bestiaux : tout est consommé dans la ferme. Enfin les terres restent en jachère pendant la troisième année ».

5. Mémoire au Comité de commerce et d'agriculture, Evreux, 4 mai 1790 (Arch. nat. F<sup>10</sup> 207).

grains [sont] aujourd'hui l'unique but de ses travaux », ou encore qu'il « poursuit uniquement et exclusivement la culture des grains »<sup>1</sup>.

Arrêtons ici nos citations sur l'extension donnée à la culture des blés<sup>2</sup>. Cette culture était, on l'a vu, notamment liée à l'usage de l'assolement triennal ou biennal, et cet usage, qui, depuis des siècles, était un des fondements de l'agriculture en France, était encore renforcé par la consécration qui en était faite dans presque tous les baux à ferme ou à métairie. Rougier de Labergerie<sup>3</sup> nous renseigne suffisamment sur ce point : « Il est d'usage encore dans les baux d'astreindre les fermiers à ne pas *dessaisonner* ou *dessoler*<sup>4</sup> les terres ni *labourer les prés*, c'est-à-dire qu'ils sont forcés d'ensemencer les terres qu'ils ont trouvées en labour et de les livrer au même état à l'expiration de leurs baux, chose tout à la fois funeste et absurde, car il en résulte : 1<sup>o</sup> que le fermier qui n'a que 3, 6 ou 9 années à jouir épuise les terres labourées en ne les ensemençant qu'en blé ; 2<sup>o</sup> qu'il est contraint de suivre la marche prescrite par la routine et par son bail pour y mettre du blé l'année suivante. La moindre interruption le mettrait dans le cas de ne pas jouir de la dernière récolte à la fin de son bail et serait, en outre, la matière d'un procès. Ainsi une seule clause généralement suivie, adoptée et consacrée par la jurisprudence et les tribunaux<sup>5</sup> entrave la culture des terres et l'assujettit à une routine absurde et dange-reuse »<sup>6</sup>.

1. *Examen des causes de la disette des bestiaux et des moyens de nous en redimer*, par Eugène Préaudeau, cultivateur à Bournonville, district de Crépy, département de l'Oise, membre de la Société libre d'économie rurale. A Paris, l'an II.

2. Rappelons que par *blé*, on entendait alors davantage qu'on ne le fait ordinairement aujourd'hui : à moins d'une spécification ce mot ne s'appliquait pas uniquement au froment. Dans son *Mémoire sur les avantages que la province du Languedoc peut retirer de ses grains*, 1786, Parmentier écrivait à propos du mot *blé* : « On appelle ainsi indistinctement tout grain dont on fait du pain » ; et il ajoutait : « Nous ne conserverons cette dénomination qu'au froment, qui est le blé par excellence. » Olivier de Serres (cité par Littré au mot *blé*) avait donné une définition encore plus large : « Ce mot de bled... est pris généralement pour tous grains, jusques aux légumes bons à manger. » Il ajoutait, cependant, que dans plusieurs endroits du royaume, par blé on entendait « le pur froment ». Le mot de *céréales* est d'un emploi plutôt rare ; mais on trouve *plantes céréales*, par exemple, employé couramment par le vétérinaire F.-H. Gilbert, dans ses *Recherches sur les moyens d'étendre et de perfectionner la culture des prairies artificielles en Picardie*, mémoire couronné en 1787 par l'Académie d'Amiens.

3. *Op. cit.*

4. Les cultivateurs du canton de Froissy (Oise) avaient, pour la plupart, l'habitude de dessoler partie de leurs bonnes terres pour y mettre deux blés de suite, et d'autres perdaient un mars pour récolter du blé. (*Les Animaux ruraux en l'an III. Dossier de l'enquête de la Commission d'agriculture et des arts*. Publié par Octave FÉSTY, t. II, 1946, p. 152.)

5. On trouve dans le *Recueil général des anciennes lois françaises* d'Isambert, xxvi, 207, la mention d'un *Arrêt du Parlement portant homologation d'une sentence rendue en la prévôté d'Essoyes le 30 août 1779, qui enjoit à tout habitant et particulier d'Essoyes de labourer, cultiver et ensemençer leurs terres par soles et saisons ordinaires, savoir : 1/3 en blé, 1/3 en orge ou avoine, et l'autre en jachères*. Paris, 23 novembre 1779.

6. De même Cretté-Palluel écrivait, dans un *Mémoire sur différents objets d'économie rurale* (*Feuille du Cultivateur*, introduction p. 245 ; 1790) : « Il n'y a pas de bail de

Quelle qu'ait été l'origine de l'assolement avec jachère — et il est probable que cette origine est fort ancienne, — on la trouve conditionnée par les nécessités de la culture des blés. Les blés, en effet, épuisent le sol : aux temps où leur importance pour l'alimentation humaine était d'autant plus considérable que bien d'autres cultures dont le produit aurait pu, à tout le moins, compléter le leur étaient inconnues, ou méconnues, ou mal comprises, on eût volontiers perpétué indéfiniment les ensemencements de blés sur les mêmes terres<sup>1</sup> si l'expérience n'avait vite montré qu'au bout d'un ou de deux ans au plus les terres avaient besoin d'au moins une année de repos, au cours de laquelle elles pouvaient se refaire grâce à l'action des agents atmosphériques combinée avec des labours. De là l'assolement avec jachère obligée.

Malgré cette limitation de l'utilisation des terres cultivables, les agriculteurs ne possédaient jamais assez de fumiers pour engraisser comme il aurait convenu les terres même qu'ils ensemençaient en froment<sup>2</sup> : d'une part, les bestiaux étaient en nombre insuffisant pour en produire la quantité rigoureusement indispensable à la production de récoltes moyennes ; de l'autre, les litières étaient, sous les animaux, peu épaisses, rarement renouvelées, malgré l'utilisation de nombreux végétaux employés pour parer au manque de paille, élément principal qui eût dû entrer dans la composition des fumiers. La paille, en effet, était rare, même en dehors des années où les récoltes des blés étaient mal venues : d'abord, là où l'usage persistait de les couper avec la faucille, la perte de paille était d'environ un tiers de plus que si elle eût été effectuée avec la faux<sup>3</sup> ; en outre, on employait la paille à mille usages qui la détournaient de « sa véritable destination : celle d'être convertie en fumier et de retourner en terre... On s'en sert à couvrir les maisons, à faire du pisé, des paillassons, à rembourrer des sièges »<sup>4</sup>. On s'en servait encore pour chauffer le four : « On sera étonné d'apprendre, lit-on dans le *Mémoire présenté par*

ferme qui ne contienne cette clause également préjudiciable au propriétaire, au fermier et au bien public ». — A la fin de l'Ancien régime, on trouvait dans les baux de plusieurs cantons de la généralité d'Amiens, écrivait F.-H. Gilbert (*op. cit.*, p. 17) cette clause : *sans qu'il soit permis de marnier ni dessoler*. « Il est vrai, remarquait Gilbert, qu'elle n'est assez souvent que de forme ; mais quelquefois aussi on craint de l'enfreindre, et, dans tous les cas, les propriétaires ont le droit... d'exiger que leurs fermiers s'y conforment ».

1. L'usage de limiter à deux récoltes consécutives la culture des blés sur les mêmes sols n'était pas toujours respecté, et cette culture était abusivement prolongée : ainsi en l'an III, dans le Haut-Jura, et spécialement dans le canton de Saint-Claude, « l'usage était encore fréquent de semer des céréales pendant trois ou quatre années consécutives dans le même champ ». (*Feuille du Cultivateur*, 17 messidor an III).

2. Dans son *Mémoire* précité, Cretté-Palluel écrivait que plus d'un tiers des héritages en culture de l'élection de Provins n'avaient reçu aucune espèce d'engrais depuis 10, 20 et 30 ans.

3. *Feuille du Cultivateur* : introduction, 1790, p. 341.

4. F.-H. GILBERT, *op. cit.*



la Société d'agriculture à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1789 sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et sur les encouragements qu'il est nécessaire d'accorder à ce premier des arts <sup>1</sup>, que, depuis plusieurs années, et dans beaucoup de provinces, on se sert de paille pour chauffer les fours, pour préparer les breuvages des animaux et cuire les aliments », situation provoquée par la pénurie du bois de chauffage <sup>2</sup>.

Revenant à une considération générale de l'emploi des engrais en France à la veille de la Révolution, nous reproduisons l'opinion exprimée par Lavoisier dans une instruction sur l'agriculture pour les assemblées provinciales, instruction communiquée au Comité d'administration de l'agriculture le 6 novembre 1787 <sup>3</sup> : l'observation écrivait-il, montre, en France et ailleurs, que, « si les récoltes sont médiocres, même dans les terrains fertiles, si les essais qu'on a faits pour y tirer parti des jachères ont été infructueux,... c'est au défaut de fumiers et d'engrais qu'on doit principalement attribuer ce défaut de succès. Les cultivateurs ne manquent en France d'engrais et de fumiers que parce qu'ils n'ont point assez de bestiaux ».

Il va de soi que, dans ces conditions, le prix des fumiers était fort élevé : aux environs de Joigny, par exemple, il coûtait, à la fin de 1786, entre 6 et 8 livres la voiture. Il y avait habituellement à Joigny deux compagnies de cavalerie et des auberges ; cependant le fumier ne suffisait pas aux besoins de l'agriculture, et une partie des terres étaient ensemencées sans être fumées ; il est vrai que les vignes consommaient une grande quantité de fumier ; quoi qu'il en soit, on estimait que ce manque tenait à la pénurie des bestiaux <sup>4</sup>.

A défaut d'engrais, pour accroître la récolte ou en vue de remédier à leur insuffisance, la généralité des cultivateurs forçaient la quantité de grains qu'ils confiaient à la terre. Duhamel écrivait dès 1759 <sup>5</sup> : « Il paraît que tous les agriculteurs se réunissent en un point, c'est que les laboureurs sèment beaucoup plus de grains qu'il ne faut. Il en résulte deux pertes : celle de la semence superflue, et celle qu'on fait sur la récolte même, qui est moins abondante et inférieure en qualité ». Une explication de cette habitude de semer trop épais <sup>6</sup> peut se trouver

1. Paris, s. d.

2. Le 29 septembre 1785, Desmoneux, secrétaire de l'Académie de Caen, avait exposé au Comité d'administration de l'agriculture que « les paroisses des bords de la mer manquent entièrement de bois et qu'elles sont obligées de chauffer le four avec de la paille, ce qui enlève à l'agriculture le plus précieux de ses engrais (*L'Administration de l'agriculture au Contrôle général des finances (1795-1787). Procès-verbaux et rapports, publiés par Pigeonneau et de Foville, 1882. P. 73.*)

3. Œuvres de Lavoisier. T. VI, p. 204.

4. PIGEONNEAU et DE FOVILLE, *op. cit.*, séance du Comité d'administration de l'agriculture du 13 janvier 1787 ; p. 349.

5. Dans son *Ecole d'agriculture*, p. 74.

6. Nous relevons dans un mémoire sur les semailles qui fut lu à la Société royale d'agriculture le 23 septembre 1790 et reproduit dans les *Feuilles du Cultivateur* (6 octobre 1790 ; T. I, p. 1) des précisions sur le rapport des semences aux superficies.

dans la malpropreté générale des semences, qui n'étaient pas nettoyées avant leur emploi ; elles n'étaient pas non plus chaulées, ce qui entraînait la carie du froment.

Ces engrais insuffisants, ces semences malpropres et tellement abondantes que les tiges de blé s'étiolaient au cours de leur végétation étaient appliqués après des labours souvent trop réduits en nombre et trop superficiels.

Trop réduits en nombre, parce que le cultivateur avait l'idée fixe d'ensemencer en blés une étendue aussi grande que possible, celle que le travail des animaux de trait de la ferme pouvait préparer, même insuffisamment. Par suite de cette idée fixe, il donnait en plein dans ce qu'on a appelé un peu plus tard « la manie désastreuse des défrichements », alors si fortement propagée, comme nous le montrerons plus loin, par la royauté et même, bien que, la plupart du temps avec des clauses de prudence souvent laissées de côté par les tenants, sous une appellation quelconque, de l'« agriculture nouvelle », et aussi par d'autres.

D'autre part, les labours étaient effectués avec des instruments primitifs, souvent mal appropriés à la nature du travail des terres, notamment l'araire, partout en usage<sup>1</sup> ; de toutes les charrues alors utilisées<sup>2</sup>, c'était celle qui retournait le moins bien la terre et qui donnait les labours les moins profonds, ce qui entraînait le cultivateur à les multiplier. Dans certaines régions, de véritables charrues étaient également employées, plus ou moins bien conçues, souvent inadaptées à la nature du sol dans lequel elles travaillaient, et, dans l'ensemble, de modèles très variés. Dans la plupart des pays à métayage, les charrues araires et tous autres instruments aratoires, ainsi que les voitures, étaient au compte du colon seul.

Voici le passage : « La plupart des fermiers obstinément attachés à l'usage n'en suivent pas moins leur pratique vicieuse. Beaucoup sèment communément, par arpent (de 100 perches de 22 pieds la perche) un septier de blé (composé de 12 boisseaux et du poids de 240 livres). Dans la crainte que cette quantité, déjà excessive, ne suffise pas encore pour parer à toutes les avaries, et croyant que, plus on sème plus on récolte, ils la portent jusqu'à 15 et 16 boisseaux ». L'arpent dont il s'agit était équivalent à 51 ares 072, et le boisseau à 0 hl. 13 (le septier, par conséquent, à 1 hectolitre 56). On voit donc que, pour un peu plus d'un hectare, soit 1 hectare 2 ares environ, la semence habituellement utilisée représentait un peu plus de 3 hectolitres, soit 3 hectolitres 12 litres, et atteignait parfois près de 4 hectolitres, ou même plus.

1. Ecrivain de Moulins, le 29 juin 1793, à Garat, ministre de l'intérieur, Garnier, commissaire observateur, décrivait les principales sortes d'araires en usage dans le département de l'Allier, la véritable charrue ne se rencontrant que dans quelques cantons ; et il ajoutait ces remarques dont on peut sans témérité étendre la portée : « La culture, en général, est mauvaise dans la plus grande étendue du département de l'Allier. Avec l'araire on sillonne et on ne laboure réellement pas ; les deux tiers au moins de la terre échappent à son action... Avec des instruments mieux entendus, la culture peut entièrement changer de face et produire une grande amélioration. » (*Rapports des agents du Ministère de l'intérieur dans les départements (1793-an II)*, publiés par Pierre Caron, T. 1<sup>er</sup> (I. 14), pp. 415 et 416.)

2. Sur les diverses charrues employées en France, voir Duhamel du Monceau, *Éléments d'agriculture*, t. II, (1762.)

La moisson créait pour les propriétaires, exploitants, fermiers et métayers des difficultés dont l'outillage employé était l'origine. Duhamel du Monceau, dans ses *Éléments d'agriculture*<sup>1</sup>, fait connaître que les moissons s'effectuaient, soit à la faucille, soit à la faux : les *sciéurs* coupaient à la faucille le froment, qu'ils mettaient en bottes ; les *faucheurs* s'occupaient d'abattre principalement les orges et les avoines. Partout où les terres étaient labourées par billons, on sciait tous les grains, ce qui était un travail fort long ; ailleurs, c'est-à-dire là où les blés étaient venus sur des labours à plat ou en grandes planches, on coupait les froments et les seigles à la faucille, mais on fauchait les orges et les avoines. Les exploitants avaient tendance à préférer, dans tous les cas où il était matériellement possible, l'emploi de la faux, avec laquelle le travail se faisait plus rapidement et laissait moins de chaume, coupant plus près de terre que la faucille ; les ouvriers aimaient mieux se servir de la faucille, qui leur donnait de l'ouvrage pour plus longtemps ; en cas de contestations sur le choix de l'outil à employer, ils avaient de leur côté la population indigente (et parfois la population prétendue telle) de la paroisse qui, en vertu du droit de chaumage, se prononçait pour un genre de coupe laissant un chaume plus élevé qu'avec la faux. Souvent d'ailleurs le choix de l'exploitant n'était pas libre, l'instrument de coupe (en réalité la faucille) était obligatoire par le fait des usages ou de réglemens locaux<sup>2</sup>. Il faut bien dire aussi que parfois « l'obligation imposée dans quelques cantons aux laboureurs de se servir de la faucille pour récolter leurs blés avait plus pour objet la conservation du gibier que du chaume pour la couverture des habitations des pauvres »<sup>3</sup>.

Autre difficulté pour les moissons : les faux dont la France avait besoin provenaient en très grande partie d'Allemagne<sup>4</sup>, et les cultivateurs avaient souvent de la peine à se procurer celles qui leur étaient nécessaires ; d'ailleurs les faux qu'ils obtenaient pouvaient bien ne pas être convenables pour les ouvriers appelés à s'en servir : et sur certains points de la France tout au moins elles étaient encore d'un modèle très rudimentaire et souvent de qualité médiocre<sup>5</sup>. Les faucilles, fabriquées dans plusieurs départements, étaient, suivant les

1. T. I<sup>er</sup>, 363 et suiv.

2. Voy. divers arrêts du Parlement dans Isambert : XXVI, p. 263 ; XXVII, p. 206 ; XXVIII, p. 211.

3. Lettre du directoire du département de la Somme au président de l'Assemblée nationale, 29 juillet 1790 (Arch. nat. F<sup>10</sup> 284).

4. Au cours de ses voyages en France Arthur YOUNG ne rencontra qu'une fabrique de « faux et de faucilles de bois » : à Breteuil (Oise), fabrique travaillant sur une petite échelle ; les faux étaient vendues 45 sous, les faucilles 30 sous. Le fer venait de St-Dizier, le charbon de Valenciennes (Arthur Young, *op. cit.*, p. 957).

5. « ... Nous sommes obligés de les acheter des merciers telles qu'on les envoie ; et, sur une douzaine, il est rare d'en trouver une bonne. Les défauts proviennent, et de la qualité de l'acier, du fer et de la manière dont elles ont été trempées, en sorte qu'une partie de la faux est très dure et l'autre très molle... » (*Cours comp. et d'agriculture...*, rédigé par M. l'Abbé Rozier ; au mot *faux*, t. IV, 1783).

lieux, d'une longueur et d'une largeur de lame différentes ; il y avait aussi celles qui, faites pour scier, possédaient des dents au tranchant, et celles qui, étant destinées à *couper*, étaient sans dents, etc. <sup>1</sup>.

En résumé, la conformation et les circonstances d'emploi de la faucille et de la faux étaient, à la veille de la Révolution, dans un grand état de confusion ; on comprend bien que l'abbé Lefebvre ait envoyé en 1786 aux correspondants que le Comité d'administration de l'agriculture s'était créés une demande de renseignements circonstanciés sur ces deux points <sup>2</sup>.

Dans plusieurs provinces, des ouvriers associés entreprenaient tous les travaux d'une moisson, parfois même le battage, l'exploitant n'ayant à fournir que ses voitures <sup>3</sup>. C'était pour lui un moyen de se décharger de la recherche des faux ou faucilles qui pouvaient lui manquer pour couper ses blés, un moyen surtout de parer aux difficultés qu'il rencontrait souvent à se procurer, pour cette opération essentielle, des ouvriers en nombre suffisant.

Un des motifs, peut-être le plus fréquent, de cette pénurie, parfois très marquée, se trouvait dans un des abus auxquels donnait lieu le droit mémoriel du glanage. Cette « aumône de l'agriculture », réservée à l'origine aux pauvres et aux infirmes, était passée, dans les paroisses, aux mains d'une grande partie des habitants des bourgs et des villages, de tout âge et de tout sexe. « Ils quittent leurs métiers et leurs professions pour courir les champs ». Les journaliers, bordiers, etc. étaient naturellement parmi les plus empressés à entreprendre la glane. « De là naît en partie la difficulté de trouver assez de bras pour les travaux de la moisson... On sait qu'un glaneur gagne à peu près autant qu'un moissonneur. Or, dans l'alternative de ces deux conditions, il est naturel à l'homme de choisir celle qui lui laisse la liberté et qui le dispense de l'inspection d'un maître et de la soumission à ses ordres ».

On pouvait rapporter à la même cause l'usage où étaient les journaliers, dans les années où les pluies et les orages rendaient la récolte difficile, de « rançonner les cultivateurs pour le prix de leurs journées. Qu'on leur ôte la ressource du glanage, on augmentera la classe des moissonneurs, et alors ils se réduiront d'eux-mêmes à un salaire honnête ». <sup>4</sup>

En dehors de cette période, et à moins qu'ils ne fussent employés à quelque travail de défrichement, les journaliers devaient souvent manquer de travail ; cette situation était aggravée par la multiplicité

1. *Annuaire du Cultivateur pour la troisième année de la République, présenté, le 30 pluviôse de l'an II, à la Convention nationale, qui en a décrété l'impression et l'envoi pour servir aux écoles de la République. Par le cat. Romme, représentant du peuple, an III* (Pp. 192 et 211).

2. Séance du Comité du 2 juin 1786 (PIGEONNEAU et DE FOVILLE, *op. cit.*, p. 253).

3. DUHAMEL DU MONCEAU, *Eléments...*, p. 364.

4. *Feuille du Cultivateur*, introduction : année 1788, p. 11.





# LE PAYSAN ET LA TERRE

Collection fondée par Marc Bloch et dirigée par Charles Parain



Voici plusieurs années déjà que le plan de cette collection a commencé d'être tracé. Nous étions alors bien loin d'imaginer que sur ses débuts pèserait un des plus grands conflits de l'histoire européenne et de la nôtre. Les temps que nous vivons peuvent paraître, à qui ne regarderait que la surface des choses, médiocrement favorables à une telle entreprise. Fut-il, cependant, à aucun moment, plus nécessaire de fournir aux lecteurs de bonne volonté les moyens de s'informer sur l'homme et la société ? Il ne s'agit pas seulement de diversion intellectuelle, si légitime qu'en soit le besoin.

C'est à décrire, analyser, expliquer les divers types de l'humanité paysanne que cette suite de volumes est consacrée. L'homme des champs y apparaîtra, cela va de soi, avant tout dans le paysage familier de ses labours, de ses jardins et de ses pâtures, qui, façonné par le travail des générations, à son tour façonne leur destin. Mais on le verra aussi tel qu'il est ou fut à ses jours de prières ou de rustiques délassements ; sur la place du village où la communauté délibérante prit peu à peu conscience de son être ; sur les grands chemins de l'émigration ou de l'exode. En un mot, par la souplesse du dessin d'ensemble et la diversité d'ouvrages que nous concevons comme autant de feux entrecroisés, nous nous sommes efforcés de rendre justice à la variété même de la vie. Aussi bien chaque collaborateur — il est presque superflu de le dire — conservera-t-il la pleine liberté de sa vision propre et de son tempérament. Un esprit commun n'en guide pas moins l'entreprise, auquel tous se sont ralliés, parce qu'il répondait d'avance aux penchants et aux expériences de tous. Si certaines études s'orienteront, de préférence, vers les faits contemporains, tandis que d'autres pénétreront, au contraire, dans les profondeurs de l'histoire, c'est que nous sommes tous d'accord pour reconnaître la solidarité du présent et du passé, simples découpures, en vérité, arbitrairement pratiquées dans une durée continue, où le plus distant, à la fois, commande le plus proche et ne saurait s'interpréter qu'à sa lumière.

Le paysan français aura sa part, que nous souhaitons très large. Mais nous sommes d'ailleurs résolus à porter nos regards beaucoup plus loin que les frontières de l'Europe ou des civilisations de modèle occidental ; ce n'est pas sur notre terre que l'on a jamais incliné à méconnaître l'attrait et le caractère sacré de tout effort humain, sous quelques cieux ou par quelque branche de la grande famille des hommes qu'on le voie accompli. Les spécialistes trouveront, espérons-nous, aide et profit dans notre collection. Qu'on veuille bien cependant ne pas s'y tromper : nous écrivons pour quiconque aime lire, regarder autour de soi et comprendre.

## Ouvrages parus

HENRI LABOURET  
PAYSANS  
D'AFRIQUE OCCIDENTALE

ALBERT DAUZAT  
LE VILLAGE  
ET LE PAYSAN DE FRANCE

JACQUES WEULERSSE  
PAYSANS DE SYRIE ET DU ROCHE-ORIENT  
OCTAVE FESTY

L'AGRICULTURE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE  
LES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE RÉCOLTE  
DES CÉRÉALES (1789-1795)

## À paraître

P. COUTIN  
LE DÉPEUPEMENT  
DES CAMPAGNES FRANÇAISES

RENÉ DUMONT  
VOYAGE D'UN AGRONOME  
EN FRANCE (1935-1944)

G. LE BRAS  
L'ÉGLISE ET LE VILLAGE